

# COMMUNE DE SAINT PHILIBERT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

082

Nombre de Conseillers :
En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 15

L'an deux mille dix-neuf à 19 heures, le lundi huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2.07.2019

**PRÉSENTS** : François LE COTILLEC - Michèle ESCATS - Marie-Claude DEVOIS - Philippe FLOHIC - Marine BARDOU - Georges ALBOUY - Gwenaël BONNET - Pierrick EZAN - Eric GUILLOU - Michèle BELLEGO - Armelle LE FOURNIER

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** : François BRUNEAU à F.LE COTILLEC - Delphine BARNAUD à P.FLOHIC - Marie Louise DUSSAUCY à G.ALBOUY - Alain LAVACHERIE à M.BARDOU

**ABSENTE EXCUSEE** : Anne-Sophie JÉGAT

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Michèle ESCATS

### DÉLIBÉRATION N° 2019.59

#### RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFS

Par délibération en date du 26.03.2015, le conseil municipal a porté son choix sur la société Restoria pour la restauration scolaire.

Le contrat a été renouvelé le 3.9.2018 pour une durée de 3 ans. La durée initiale est renouvelable tacitement à l'issue de chaque période contractuelle par périodes

#### Rentrée scolaire 2018/2019 :

Pour 5 éléments, le prix du repas par Restoria était fixé à 2.63 € TTC.

Il a été proposé de vendre le repas à 2.70 € pour les enfants et 3.75 € pour les adultes

#### Rentrée scolaire 2019/2020 :

Pour 5 éléments, le prix du repas par Restoria est fixé à 2.75 € TTC.

Il a été proposé de vendre le repas à 2.82 € pour les enfants et 3.82 € pour les adultes

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote 14 POUR et 1 ABSTENTION décide d'appliquer les tarifs suivants pour le restaurant scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 :**

\* repas enfant : 2.82 €

\* repas adulte : 3.82 €

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
Le Maire

François LE COTILLEC

